

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 24 MARS 2021 A 18H30**

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas JOUVE, Maire.

Présents : Nicolas JOUVE, Sébastien JOUVE, Chantal HERRAULT, Jean-Camille LARROQUE, Marlène NEIGE, Antoine BENEZY, Jean-François MELOT

Représenté : -

Absent : -

Secrétaire de séance : Chantal HERRAULT

Date de convocation : 16 mars 2021

En présence de Cédric RISPAL, trésorier et de Chrystèle FARGE, secrétaire de mairie.

► Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

► Vote du Compte Administratif 2020

Budget communal

Les dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à **42 221.24 €**. Le montant des titres émis au cours de l'exercice s'établit à **68 296.69 €**.

Le solde d'exécution propre de l'exercice 2020 s'élève à **26 075,45 €**, montant auquel il convient d'ajouter le résultat reporté de l'exercice précédent **2 681.50 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à **28 756.95 €**.

En investissement, le solde d'exécution propre de l'exercice 2020 s'élève à **30 637.15 €**, montant auquel il convient d'ajouter le déficit reporté de l'exercice précédent **34 964.26 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à **- 4 327.11 €**.

Service des Eaux

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice se sont élevées à **9 198,73 €**. Le montant des titres émis au cours de l'exercice s'établit à **9 198,73 €**.

Le solde d'exécution propre de l'exercice 2020 s'élève à **0,00 €**. Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **0,00 €**.

En investissement, le solde d'exécution propre de l'exercice 2020 s'élève à **4 620,67 €**, montant auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice précédent **26 826,02 €** pour déterminer le résultat de clôture de la section d'investissement qui s'élève à **31 446,69 €**.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Sébastien JOUVE, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de la Commune et du Service des Eaux de l'exercice 2020, dressés par Monsieur le Maire, décide d'adopter, à l'unanimité, les comptes administratifs 2020 de la Commune et du Service des Eaux.

► Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion (Commune et Service des Eaux) dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

► Affectation du résultat 2020

Budget communal

Compte tenu des éléments ressortant du Compte Administratif 2020, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **28 756.95 €** de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement au c/1068 sur BP 2021	8 027.11 €
Report en fonctionnement, ligne R 002 du Budget Principal 2021 pour	20 729.84 €

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

Service des Eaux

Compte tenu des éléments ressortant du Compte Administratif 2020, le résultat à affecter est de **zéro**.

Le Conseil marque son accord à l'unanimité.

► Vote du taux des taxes locales pour 2020

Nicolas présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer comme suit les taux pour l'année 2021 :

Taxes foncières (bâti)	27,46 %
Taxes foncières (non bâti)	53,22 %

► Indemnités de fonction au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonction versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25,5 %, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2021 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

- Le Maire, 13,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

► Indemnités de fonction aux adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut de la fonction publique

Moins de 500..... 9,9

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} avril 2021 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- Le 1^{er} adjoint, 4,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Le 2^{ème} adjoint, 4,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
-

► Budget 2020

- Commune

Le budget primitif 2021 de la commune s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **79 128,94 €**.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **42 329,68 €**.

- Service des Eaux

Le budget primitif du service des eaux 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de **8 259,27 €**.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **37 822,44 €**.

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

► Questions diverses

► Nicolas informe le Conseil municipal qu'un conseil municipal aura lieu le vendredi 2 avril 2021 à 18h30 avec comme ordre du jour l'élection du 2^{ème} adjoint et les désignations des délégués aux différentes commissions.

► Question de Monsieur Jean-François Mélot : Où en est-on de l'entrée au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du canton de Bort ?

Réponse de Nicolas : On nage en eaux troubles.

► Jean-François Mélot souhaite savoir si Nicolas a des infos sur l'élagage de la route de Prunt par Séquoïa. Nicolas mandate Jean-François Mélot, nouvel élu de Prunt, pour réaliser l'élagage.

► Nicolas informe toutes les personnes présentes que Jean-François Bénézy ne fait plus partie des élus. Jean-François Mélot est élu suite au jugement du Conseil d'État. Nicolas demande à Jean-François Mélot d'expliquer sa démarche. Réponse de Jean-François Mélot : « Je n'ai pas à le faire : la France est un Etat de droit et j'ai le droit de me taire. »

Sébastien Jouve demande à Jean-François Mélot s'il sait qu'en tant qu'élu de l'ancienne mandature, il a voté une délibération illégale. M. Mélot répond qu'il le sait mais qu'il s'agissait d'un autre contexte.

Nicolas demande à Jean-François Mélot qu'elles sont ses compétences. Pas de réponse de M. Mélot.

Chantal Herrault fait remarquer à Jean-François Melot qu'ils ont le même âge, qu'il faut laisser la place aux jeunes, que c'est une marque d'intelligence qu'il n'a pas eu. L'épisode neigeux a bien prouvé la cohésion de la nouvelle équipe. « Qu'auriez-vous fait à leur place ? ». Pas de réponse de Jean-François Melot.

Jean-François Bénézy, présent dans la salle, prend la parole avec l'autorisation de Nicolas. Cela fait 15 ans que je m'occupe du réseau d'eau de Confolent. A peine élu, j'ai assisté avec Chantal à une réunion de travaux : les travaux commençaient alors que la commune de Confolent-Port-Dieu n'était même pas dans le Syndicat. J'ai dû m'opposer au travaux le temps de clarifier la situation afin de défendre au mieux la commune. « Qui va avoir des compétences dans le nouveau conseil

pour gérer le réseau d'eau ? ».

Jean-François Bénézy informe le conseil qu'il fera toujours bénéficier la commune de ses conseils et de ses compétences mais que dorénavant ce sera contre rétribution.

Nicolas répond que le dédommagement sera financier et compte sur Jean-François Mélot pour prendre ces rétributions à sa charge ?!

Nicolas demande à Jean-François Mélot s'il compte remplacer Jean-François Bénézy à la délégation Eau. Jean-François Mélot répond : « Je réserve ma réponse mais je ne pense pas. ».

Jean-François Bénézy pose la question du devenir des installations du réseau d'eau, leur entretien futur ? Sans réponse de Jean-François Mélot, toutes ces questions sont encore en suspens.

Jean-Camille Larroque réagit à une remarque de Jean-François Mélot. Ce dernier a précisé « qu'il ne dérangerait pas le travail du conseil ». Jean-Camille Larroque résume donc « qu'au jour d'aujourd'hui nous sommes un conseil à 6 car Jean-François Mélot ne compte pas s'investir ».

Fin de séance 20H00.